

Porter plainte contre un inconnu pour viol sans preuve

Par colagirl, le 01/11/2016 à 20:19

Bonjour à tous!

J'ai seize ans et j'ai été violée il y a maintenant deux ans. J'avais donc quatorze ans. Cela c'est passé en espagne lors d'un voyage scolaire, par un inconnu rencontré dans un parc lors d'une fête, majeur, surement alcoolisé (je l'étais aussi) que je sache personne ne le connaissais personne ne la vu ou ne m'a vu avec lui, en dehors d'un ami à lui qui lui n'a pas commis de viol mais m'a touché brièvement et s'est masturbé durant l'acte. Mes parents veulent que je porte plainte : je ne les ai mis au courant que il y a quelques mois suite à une tentative de suicide.

Il se trouve (je ne sais pas si ça peut aider/empecher ma plainte à aboutir) que j'ai un trouble de la personalité borderline detecté lors de cette meme tentative, enfin peu après.

Je suis assez réticente à porter plainte (pas envie de parler etc...) mais j'aimerais savoir comment cela se déroulerais, si ma plainte pourrais aboutir, enfin sur quoi, y aurait-il un enquete ? On m'a parler de "plainte contre X" mais cela servirait-il a quelque chose ?

Merci pour votre aide d'avance.

Par fabrice58, le 02/11/2016 à 16:45

Vous êtes mineure, vos parents doivent donc porter plainte en votre nom.

Vos ne savez pas quelle est la nationalité de votre agresseur ? C'est compréhensible, s'il n'est pas français, une plainte en France n'a aucune chance d'aboutir surtout avec aussi peu d'éléments. Avez vous été à l'hôpital ou voir des policiers espagnols après le crime ? Si non, il y encore moins de trace.

Si l'agresseur est étranger, seule la police et la justice espagnoles sont compétentes.

Par colagiri, le 02/11/2016 à 21:28

Tout d'abord merci à vous Fabrice pour votre réponse.

Selon toute vraisemblance il était espagnol. Quel serait la démarche à suivre ? porter plainte la bas ?

Je n'ai fait ni l'un ni l'autre le soir même... aucune preuve en effet.

Par fabrice58, le 02/11/2016 à 21:57

Depuis le début, la réponse est dans la question.

Cela concerne le droit espagnol, donc des hispanophones.

Cordialement

Par Visiteur, le 03/11/2016 à 11:48

Bonjour,

cependant vu le peu d'éléments que vous apportez... je ne vois pas trop ce que donnerait cette plainte !? Hormis peut être vous soulager, ce qui serait déjà énorme ! Mais je ne vois pas comment l'enquête aboutirait à l'arrestation de ce criminel ?

Par colagirl, le 09/11/2016 à 18:44

Merci Fabrice pour vos réponses!

Pour vous répondre, grenouille, je dois avouer que je me suis faite la même réflexion que vous. Je n'ai que très peu d'éléments. Mais mes parents ne semblent pas en tenir compte...